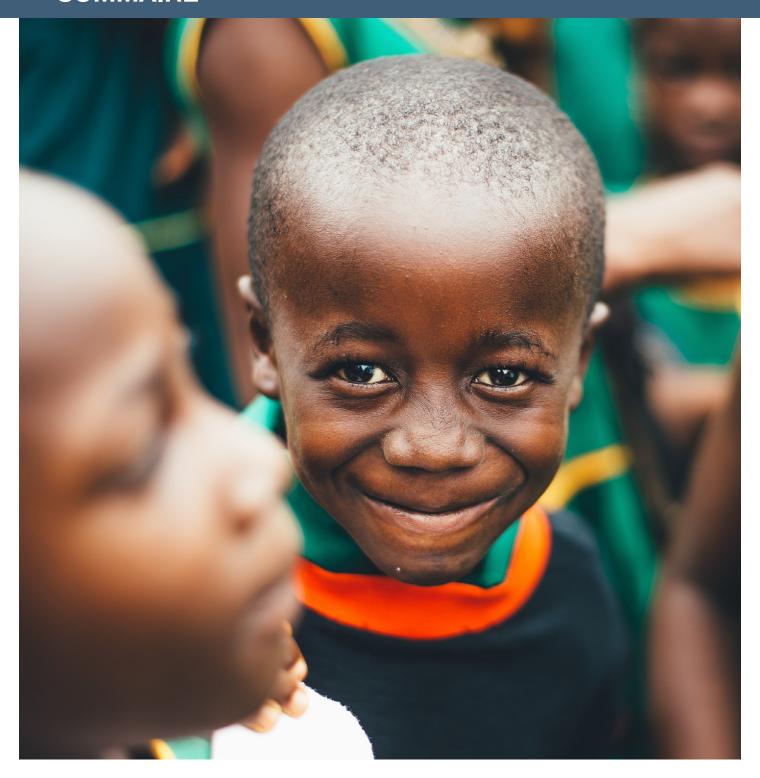
Cadre de prévention primaire pour la protection

de l'enfance dans l'action humanitaire

SOMMAIRE







Cette version résumée donne un aperçu des principaux concepts du Cadre. Veuillez visiter la page web de <u>l'Initiative de Prévention</u> de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire pour la version complète.

Le Cadre de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (le Cadre) fournit des orientations aux travailleurs humanitaires sur les actions et considérations clés à appliquer lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre de programmes visant à prévenir les préjudices causés aux enfants dans les situations de crise humanitaire au niveau de la population.

1.THE IMPORTANCE OF PRIMARY PREVENTION

La Protection de l'enfance dans l'action humanitaire (CPHA) est « la prévention et la réponse aux abus, à la négligence, à l'exploitation et à la violence contre les enfants dans l'action humanitaire. » Alors que des efforts et des améliorations considérables ont été réalisés dans le secteur pour répondre à des situations de préjudice, moins d'attention a été accordée à la manière dont nous pouvons **prévenir** le préjudice subi par les enfants avant qu'il ne se produise.

La prévention primaire est cruciale dans les situations de crise humanitaire pour trois raisons principales :ⁱⁱ

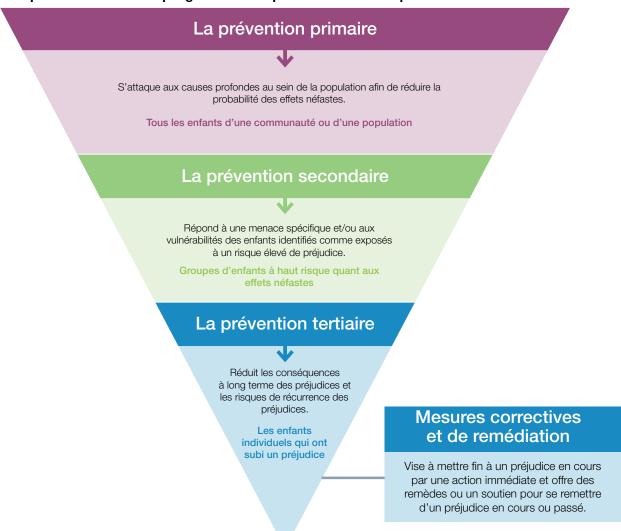
- Une responsabilité éthique de prévenir les préjudices causés aux enfants avant qu'ils ne se produisent chaque fois que possible par tous les humanitaires ;
- L'amélioration de la durabilité et de l'impact à long terme des réponses humanitaires ; et
- L'augmentation du rapport coût-efficacité des interventions de protection de l'enfance.

Une approche globale : prévention et réponse. Les approches préventives peuvent réduire, mais n'élimineront jamais, la nécessité d'un référencement efficace et de services correctifs et de remédiation. La prévention primaire et les programmes de réponse sont des composantes intégrées et essentielles des systèmes de protection de l'enfance. Les interventions visant à renforcer les systèmes de protection de l'enfance -- comme le renforcement des capacités de la main-d'œuvre, la sensibilisation aux besoins de développement de l'enfant ou l'investissement accru dans la main-d'œuvre des services sociaux -- soutiendront à la fois les approches de prévention et de réponse.

2.UNE APPROCHE DE PRÉVENTION FONDÉE SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Conformément au modèle de prévention fondé sur la santé publique, il existe trois niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire. La prévention primaire consiste à identifier et à prendre en compte les tendances ou les modèles de risque au sein de la population, par opposition à l'identification de cas individuels pour la prestation de services. Les définitions de chaque niveau de prévention, telles qu'énoncées dans les <u>Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (SMPE)</u>, sont fournies ci-dessous.

Groupes cibles dans les programmes de prévention et de réponse de la CPHA



Ce Cadre est axé sur la prévention primaire. La prévention primaire s'attaque aux causes profondes des préjudices causés aux enfants au sein d'une population ou d'une communauté, ce qui permet de réduire globalement le nombre de familles et d'enfants ayant besoin de services de prévention secondaire et tertiaire et de services d'intervention. L'investissement dans la prévention primaire est essentiel pour garantir la redevabilité envers les enfants et la centralité de la protection dans les efforts de préparation et d'intervention humanitaires.

This Framework focuses on primary prevention. Primary prevention addresses the root causes of harm to children within a population or community, leading to an overall reduction in the number of

3.AUTRES TERMES CLÉS POUR LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION PRIMAIRE

La compréhension des causes profondes des préjudices subis par les enfants et des facteurs de protection qui atténuent ces préjudices dans un contexte donné constitue le fondement des efforts de prévention primaire.

- Les facteurs de risque sont les causes profondes ou les menaces et vulnérabilités qui augmentent la probabilité d'un effet négatif. Les facteurs de risque sont inclus des causes profondes d'abus, de négligence, d'exploitation ou de violence à l'égard des enfants.
- Les facteurs de protection réduisent la probabilité des effets néfastes et favorisent le bien-être.



Les effets néfastes pour les enfants font référence aux dangers et aux blessures, à la maltraitance physique et émotionnelle, à la violence sexuelle et sexiste, à la santé mentale et à la détresse psychosociale, à l'association avec des forces armées ou des groupes armés, au travail des enfants ou à la séparation familiale.

Que signifie au niveau de la population en matière de prévention primaire ?

La prévention primaire vise à réduire le risque de préjudice pour tous les enfants au sein d'une population ou d'un sous-groupe de la population. Une population peut désigner une société entière ou une partie de celle-ci. Par exemple, un sous-groupe de la société entière peut être une communauté géographique et inclure tous les enfants de cette communauté. Il peut également s'agir d'un sous-groupe d'enfants au sein de la société au sens large. Par exemple, tous les enfants vivant dans des camps de réfugiés dans un pays donné, ou tous les enfants âgés d'un à cinq ans dans la société au sens large.

4.PRINCIPES POUR DES INTERVENTIONS DE PRÉVENTION EFFICACES EN MATIÈRE DE CPHA

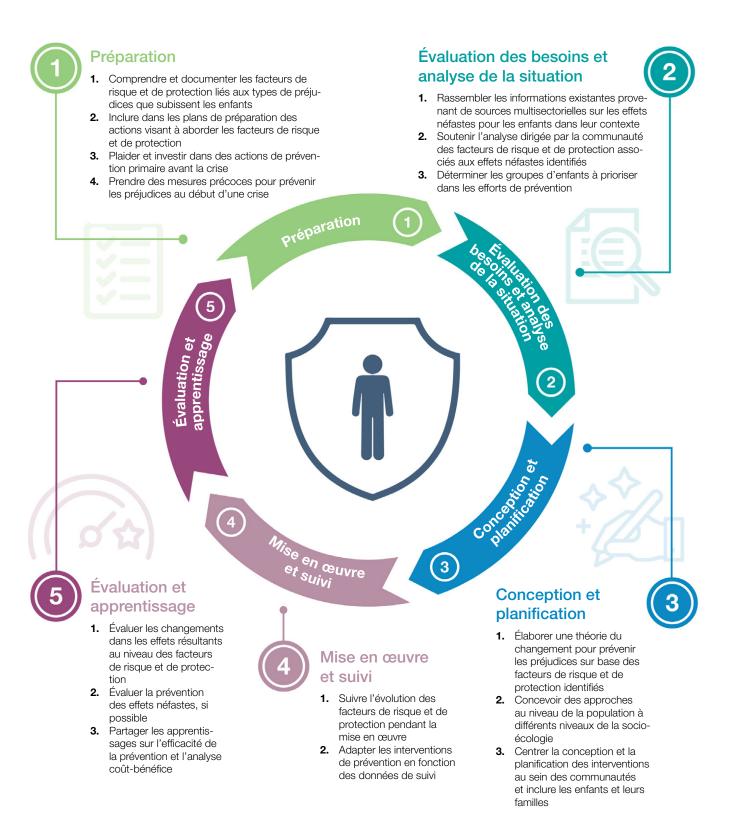
Huit principes pour des interventions efficaces de prévention primaire ont été identifiés sur la base des données existantes. vi Ces principes doivent être appliqués à toutes les étapes du Cadre.



5.LES CINQ ÉTAPES DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Une vue d'ensemble des actions clés pour les interventions de prévention primaire au cours du cycle du programme est donnée ci-dessous. Elle est suivie de détails supplémentaires sur chaque étape décrite dans les sections 4.1 à 4.5 du Cadre.

Étapes clés de la prévention primaire dans la gestion du cycle de programme



Le Cadre de prévention primaire fournit plus de détails sur les mesures à prendre lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de prévention à chaque étape du cycle de gestion du programme. Le document fournit également plusieurs exemples de programmes et une discussion plus approfondie sur :

- Entreprendre des efforts de prévention primaire dans les cycles de financement à court et à long terme ;
- Aborder les normes sociales et le changement de comportement dans les contextes humanitaires lorsque les normes sociales sont identifiées comme des facteurs de risque associés à des conséquences néfastes pour les enfants ; et
- Mesurer les résultats de la prévention dans les situations humanitaires, y compris des liens vers des outils pour identifier et hiérarchiser les facteurs de risque et de protection ainsi que les méthodologies de suivi et d'évaluation suggérées.

NOTES DE FIN

- i L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019). Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (Edition 2019), Annexe 1 : Glossaire. https://handbook.spherestandards.org/en/cpms/#ch008_001
- ii Pour plus d'informations sur l'importance de la prévention primaire, voir L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021). De la théorie à la pratique : Vers un cadre de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire: Document de prise de position. https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/position-paper-theory-practice-towards-framework-primary-prevention
- iii Bien qu'il n'y ait pas d'études évaluant spécifiquement le rapport coût-efficacité des efforts de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire, des données probantes provenant des efforts non humanitaires de protection de l'enfance et d'autres secteurs humanitaires indiquent que les interventions de prévention sont plus rentables que les programmes axés sur la réponse. Voir aussi The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2021), 2021-2025 Strategy, The Centrality of Children and their Protection: A Clarion Call, p.30. https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/alliance-strategy-2021-2025-clarion-call-centrality-children-and
- iv Runyan, C. and Runyan, D. (2019). Re-Visioning Public Health Approaches for Protecting Children. Lonne, B. Scott. D, Higgins, D. & Herrenkohl, T.I. (Eds.), Using an Injury Prevention Model to Inform a Public Health Approach to Child Protection (p. 79-95). Child Maltreatment: Contemporary Issues in Research and Policy 9. https://doi.org/10.1007/978-3-030-05858-6 6
- v L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019). Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (Edition 2019), Annexe 1 : Glossaire. https://handbook.spherestandards.org/en/cpms/#ch008_001
- vi The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, (2021). <u>Prevention Framework of Action:</u>
 <u>Desk Review Synthesis</u>. https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/prevention-framework-desk-review-synthesis